

**N° D'ORDRE : 2017-129**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 27**Pouvoirs : 01**Excusés : 01**Absent: 01**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 21 novembre 2017.*SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.Excusés : MME LABROUSSE SylvieAbsent : M. PAPINIO RaoulSecrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **5- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES GITES DE LA COMMUNE - ANNEE 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint, lequel explique que la décision modificative n°1 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité du budget annexe des gîtes depuis le vote du budget primitif le 27 Mars 2017.

La décision modificative n°1 correspond à des ajustements budgétaires afin de permettre l'amortissement des immobilisations imputées sur le compte 2135 « installations générales, agencements, aménagements ».

L'amortissement de ces biens n'avait pas été prévu au budget primitif.

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
<b>RI- compte 28135</b>	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	380,00
<b>DF - compte 6811</b>	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	380,00
<b>RI - compte 021</b>	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-380,00

<b>DF - compte 023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-380,00</b>
------------------------	---	----------------

Après avoir donné toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe des gîtes.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision modificative n°1 du budget annexe des gîtes.

#### **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe des gîtes de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,  
Gilles VINCENT**